

Groupe Kemira

Code de conduite

Approuvé par le Conseil d'administration le 4 juin 2025
et entré en vigueur le 1er septembre 2025



Table des matières

Introduction	3
Message du directeur général	3
Objectif de notre code de conduite	4
Défendre ce qui est juste	5
1. Notre responsabilité personnelle en matière d'intégrité	6
2. Rappporter une préoccupation'	7
3. Non-représailles	8
4. Traitement des violations du code de conduite	8
Respect des personnes et des droits de l'homme	9
5. Nous respectons tous les droits de l'homme internationalement reconnus.	10
6. Nous donnons la priorité à la sécurité dans chacun de nos actes.	11
7. Nous respectons la diversité, le talent et les aptitudes d'autrui.	11
8. Nous traitons les personnes avec dignité, décence et respect.	11
Protéger l'environnement et garantir la qualité	12
9. Nous assumons la responsabilité de notre impact sur l'environnement.	13
10. Nous nous engageons à assurer la sécurité et la qualité des produits.	13
Faire des affaires avec intégrité	14
11. Nous nous efforçons d'agir dans le cadre d'une concurrence loyale.	15
12. Nous travaillons avec des partenaires commerciaux éthiques.	15
13. Nous respectons le contrôle des exportations, les sanctions économiques et les réglementations douanières.	15
14. Nous ne tolérons pas les pots-de-vin ou la corruption.	16
15. Nous n'acceptons, ne facilitons, ni ne favorisons le blanchiment de capitaux.	16
16. Nous évitons les conflits d'intérêts.	17
17. Nous gérons les engagements extérieurs de manière responsable.	17
18. Nous ne nous engageons pas dans des activités politiques.	17
Protéger les biens et les informations	18
19. Nous utilisons les actifs et les données de l'entreprise avec toute l'attention voulue.	19
20. Nous appliquons les normes de qualité les plus strictes en termes de divulgation des informations financières et non financières.	19
21. Nous assurons la sécurité des informations.	20
22. Nous maintenons la confiance des investisseurs en protégeant les informations privilégiées et n'acceptons pas les délits d'initiés.	20
23. Nous respectons la vie privée.	21
24. Nous acquérons des informations de manière éthique et utilisons l'intelligence artificielle de manière responsable.	21
25. Nous utilisons les médias sociaux de manière réfléchie.	21
Respect du code	22



Introduction

Message du directeur général

Kemira dépend de la confiance de ses partenaires et des sociétés qu'elle sert. Pour gagner et conserver cette confiance, nous devons veiller à ce que notre personnel et nos partenaires disposent des connaissances et des capacités nécessaires pour faire les bons choix, et à ce que nous partagions une compréhension commune de ce que signifie concrètement « faire ce qu'il faut ».

Notre code de conduite en est le fondement. Il énonce notre engagement à faire ce qui est juste et définit qui nous sommes, ce que nous défendons et les principes que nous nous imposons.

L'objectif de ce code de conduite n'est pas de nous empêcher de faire preuve de discernement. Il s'agit plutôt d'un outil qui sert de guide à la prise de décision, nous aidant à faire des choix judicieux et éthiques. Nous sommes tous personnellement responsables de veiller à ce que nos actions et nos décisions reflètent les valeurs de Kemira et les principes énoncés dans ce Code.

J'attends de vous que vous fassiez part de vos préoccupations et que vous posiez des questions si vous voyez ou entendez quelque chose qui pourrait aller à l'encontre de nos valeurs ou de notre code de conduite.

C'est la seule façon pour nous de tenir nos engagements en matière d'intégrité.

Notre succès est étroitement lié à notre réputation. Il incombe à chacun d'entre nous de protéger cette réputation en faisant toujours ce qu'il faut.

Si vous avez des questions sur la manière d'interpréter ou d'appliquer ce code, ou toute autre politique ou procédure de l'entreprise, veuillez consulter votre supérieur hiérarchique ou la fonction de Group Governance & Compliance.

Nous vous demandons également de prendre la responsabilité de communiquer entre vous et avec nos partenaires commerciaux au sujet des normes que nous avons mises en place dans le but de garantir que notre entreprise reste une référence en matière d'excellence dans notre secteur d'activité.

ANTTI SALMINEN
President & CEO
Kemira Group

Objectif de notre code de conduite

Le code de conduite du groupe Kemira (le « code ») est la pierre angulaire de notre engagement à mener nos activités de manière éthique et responsable. Ce code est fermement ancré dans les valeurs fondamentales de Kemira.

Nous soutenons les résultats et l'innovation
Nous sommes dévoués à la réussite de nos clients
Nous prenons soin des autres et de l'environnement.
Nous réussissons ensemble

Notre code traduit ces valeurs en engagements concrets, offrant des conseils sur la manière dont nous menons nos activités. Parallèlement aux politiques et procédures de notre entreprise, ce code est destiné à être appliqué activement dans nos interactions quotidiennes et nos processus de prise de décision.

Nos valeurs et le présent Code définissent qui nous sommes et fixent les attentes de chacun au sein de notre communauté de travail. En incarnant ces principes, nous veillons à ce que nos pratiques commerciales reflètent notre attachement à l'intégrité et à l'excellence.

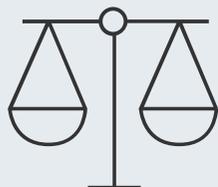
Les principes et habitudes de Kemira - se concentrer sur la croissance, collaborer pour réussir et fournir de la valeur - fournissent une orientation et sont conçus pour engager chacun d'entre nous dans l'exécution de notre stratégie, en contribuant à la sécurité

et au bien-être de nous-mêmes et de nos collègues, et en créant un environnement inclusif.

Être une entreprise responsable, c'est s'engager à respecter des principes internationalement reconnus en matière de droits de l'homme, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption. Nous nous engageons à respecter toutes les lois et tous les cadres volontaires locaux, nationaux et internationaux applicables. Nous soutenons le Pacte mondial des Nations unies (Global Compact), les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (OECD Guidelines) et nous reflétons ces principes dans notre code. Kemira est également signataire de Responsible Care, l'initiative volontaire du Conseil international des associations chimiques.

Ce code s'applique à tous les employés de Kemira et au conseil d'administration. Les engagements et les attentes énoncés dans le présent code sont détaillés dans les sections suivantes :

1. Défendre ce qui est juste.
2. Respecter les personnes et les droits de l'homme.
3. Garantir la qualité et protéger l'environnement.
4. Faire des affaires avec intégrité.
5. Protéger les biens et les informations.



Défendre ce qui est juste

Nous sommes tous personnellement responsables des décisions que nous prenons et des actions que nous entreprenons. Ce code sert de guide pour nous aider à adhérer aux normes les plus élevées en matière d'intégrité, de conformité légale et de conduite éthique.

1. Notre responsabilité personnelle en matière d'intégrité

Nous sommes tous personnellement responsables des décisions que nous prenons et des actions que nous entreprenons. Ce code sert de guide pour nous aider à adhérer aux normes les plus élevées en matière d'intégrité, de conformité légale et de conduite éthique.

En tant qu'employés de Kemira,

on attend de vous que vous :

- Agissiez conformément au présent code de conduite et à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux politiques et procédures de Kemira. Si quelque chose n'est pas clair, n'hésitez pas à le demander.
- Adoptiez les principes et les habitudes de Kemira.
- Demandiez conseil à vos supérieurs ou aux responsables locaux de l'éthique et de la conformité de Kemira (« LECO ») lorsque vous n'êtes pas sûr(e) de la marche à suivre.
- Exprimez vos préoccupations si vous voyez ou entendez quelque chose qui semble aller à l'encontre de ce Code, des politiques et procédures de Kemira ou de la loi.

En outre, **on attend des cadres de Kemira** qu'ils :

- Communiquent et discutent régulièrement du code et des autres politiques et procédures de l'entreprise avec leur équipe.
- Soutiennent et responsabilisent les membres de leur équipe pour qu'ils répondent aux attentes décrites dans le code.
- Favorisent un environnement dans lequel les membres de l'équipe se sentent en sécurité et en confiance pour exprimer leurs préoccupations, sans crainte de représailles.
- Écoutent les préoccupations des membres de l'équipe, prennent des mesures pour y répondre et transmettent tout soupçon de mauvaise conduite potentielle à la fonction de Group Governance & Compliance du groupe.
- Montrent l'exemple : être un modèle pour les collègues et être fier de ses actions. L'intégrité est essentielle pour atteindre les objectifs de notre entreprise.

2. Rapporter une préoccupation

Kemira encourage les individus à s'exprimer librement et à signaler les violations potentielles de ce code. Nous nous engageons à maintenir une procédure ouverte, transparente, prévisible et équitable pour le traitement des griefs et des mesures correctives. Nous reconnaissons que le maintien d'une culture de la parole saine nécessite une écoute active.

Nous encourageons tous les employés de Kemira à rester vigilants, à poser des questions et à faire part de leurs préoccupations, dans le cadre de leurs interactions quotidiennes. Si vous avez des inquiétudes concernant une violation potentielle du présent code, des politiques de l'entreprise ou de toute loi ou réglementation applicable, adressez-vous :

- au supérieur hiérarchique compétent ;
- aux membres de l'équipe « People & Culture » ou « Group Governance & Compliance » ;
- au service Déontologie et conformité de Kemira (e-mail: compliance@kemira.com); ou
- La ligne d'assistance éthique et de conformité de Kemira (« Hotline »), hébergée par un tiers indépendant - 24 heures sur 24, sept jours sur sept - y compris, lorsque la législation locale l'autorise, un moyen anonyme de signaler des problèmes (les liens et les numéros locaux sont disponibles à l'adresse suivante : www.kemira.com).

La ligne d'assistance est à la disposition de toutes nos parties prenantes internes et externes pour leur permettre de faire part de leurs préoccupations.

Pour favoriser une culture de la prise de parole, nous devons également nous engager dans une écoute active. Les cadres de Kemira, en particulier, doivent accueillir, écouter et traiter toutes les préoccupations et tous les points de vue, y compris les opinions divergentes, afin de promouvoir la sécurité psychologique. Ils doivent faire en sorte que les employés se sentent écoutés et valorisés, même lorsqu'ils abordent des sujets difficiles, et transmettre les plaintes sérieuses à l'unité « Éthique et conformité » pour qu'elle prenne les mesures qui s'imposent.

3. Non-représailles

Kemira n'autorisera aucune forme de menace ou de représailles - ou de tentative de menace ou de représailles - à l'encontre d'une personne qui, de bonne foi, soulève un grief ou coopère, fournit des informations ou aide d'une autre manière dans le cadre d'une enquête. Quelle que soit sa position, toute personne qui s'engage dans des mesures de représailles fera l'objet d'une procédure disciplinaire.

Les représailles peuvent inclure, sans s'y limiter, toute mesure défavorable à l'emploi, telle que le licenciement, la suspension ou la rétrogradation ; le refus d'accorder des heures supplémentaires, une promotion ou des avantages ; le fait de ne pas accorder l'égalité de considération dans les décisions relatives à l'emploi ; l'impact négatif sur les conditions de travail ; ou la création d'un environnement de travail hostile ou intimidant.

Toute personne qui pense avoir été victime de représailles est encouragée à le signaler immédiatement à son supérieur hiérarchique, au représentant de People & Culture ou au directeur de Ethics & Compliance.

4. Traitement des violations du code de conduite

Nous nous engageons à enquêter sur toutes les allégations de violation de notre code, de nos politiques et des lois et réglementations applicables de manière équitable, exhaustive et avec le soutien de professionnels qualifiés. Les rapports peuvent être faits de manière anonyme et seront traités de manière confidentielle dans la mesure du possible. Toute personne soulevant une préoccupation de bonne foi ou participant honnêtement à une enquête sera protégée contre les représailles.

Nous ne causerons pas et ne contribuerons pas à des impacts négatifs réels ou potentiels sur les droits de l'homme ou l'environnement, y compris lorsqu'ils sont causés par nos partenaires commerciaux. Si nous avons connaissance de tels impacts, nous nous engageons activement à traiter le problème, en cherchant à prévenir ou à atténuer tout impact négatif et à trouver des solutions efficaces.

Les violations de notre code, le fait de ne pas signaler rapidement une violation connue du code, de faire intentionnellement un faux rapport sur une violation ou de ne pas coopérer à une enquête peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.



Respect des personnes et des droits de l'homme

Nous ne pouvons réussir que si nous traitons chacun, au sein de l'entreprise comme en dehors, avec respect. Cela inclut la création d'un lieu de travail sûr et le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de nos activités.

5. Nous respectons tous les droits de l'homme internationalement reconnus.

Nous reconnaissons que le respect des droits de l'homme n'est pas seulement une obligation légale, mais aussi un devoir moral qui contribue au bien-être et à la dignité des individus et des communautés. Nous nous conformons à toutes les lois et réglementations applicables et, lorsque la législation nationale et les normes internationales en matière de droits de l'homme diffèrent, nous nous efforçons de suivre la norme la plus élevée ou la plus stricte. Cela implique de respecter et de promouvoir les droits de l'homme de tous les détenteurs de droits, y compris nos employés, nos partenaires commerciaux et les communautés dans lesquelles nous vivons et opérons. Nous nous engageons à adhérer au Pacte mondial, au Programme des Nations unies pour le développement et aux principes directeurs de l'OCDE. Cet engagement englobe le respect des droits énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Nous interdisons le travail des enfants, le travail forcé et toute forme de travail involontaire ou de servitude pour dettes, et nous suivons toujours des pratiques de recrutement éthiques. Tous nos employés doivent avoir un engagement écrit, tel qu'une lettre d'offre et/ou un contrat de travail, et nous ne facturons jamais de frais de recrutement. Nous n'employons pas de travailleurs de moins de 15 ans ou de l'âge minimum légal national, le plus élevé des deux étant retenu, conformément à la convention 138 de l'OIT sur le travail des enfants, et nous veillons à ce que l'emploi de jeunes d'un âge supérieur à l'âge minimum, mais inférieur à 18 ans, ne mette pas en péril leur éducation, leur santé ou leur sécurité.

Nous reconnaissons le droit d'association des employés et nous cherchons à faciliter les différentes formes de représentation des travailleurs lorsque cela est nécessaire.

Nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable en matière de développement durable, conformément aux UNGP. Nous nous engageons à identifier, évaluer, faire cesser, prévenir et atténuer de manière proactive les incidences négatives réelles et potentielles de nos activités sur les droits de l'homme et, lorsqu'elles sont liées à notre chaîne d'activités, celles de nos partenaires commerciaux. Nous mettons en œuvre des mesures pour cesser, minimiser ou prévenir ces impacts et intégrons la diligence raisonnable dans nos politiques et nos systèmes de gestion. Nous cherchons à exercer un effet de levier sur nos partenaires commerciaux afin de favoriser l'amélioration continue et la réalisation des droits de l'homme.

Nous considérons l'engagement des parties prenantes comme un processus continu d'interaction avec les détenteurs de droits. Nous reconnaissons l'importance de mécanismes de réclamation accessibles et disposons d'un système de dénonciation indépendant permettant à toutes les parties prenantes de signaler les irrégularités et les griefs perçus. Nous nous engageons à fournir des formes appropriées de réparation aux personnes affectées, lorsque cela est considéré comme approprié, par le biais de processus légitimes visant à fournir des réparations appropriées et efficaces. Nous promovons le droit à l'égalité de traitement devant la loi, sans discrimination, pour tous les détenteurs de droits.

6. Nous donnons la priorité à la sécurité dans chacun de nos actes.

Nous nous engageons à fournir des conditions de travail sûres et salubres pour nos employés comme nos sous-traitants dans tous nos sites.

Nous encourageons une culture de la sécurité basée sur le comportement et l'amélioration continue. Nous respectons les lois, les politiques, les normes et les procédures applicables et nous attendons que tout incident ou toute situation dangereuse soit signalé immédiatement. Nous veillons au bien-être physique et mental de tous nos employés et attendons la même chose des autres.

7. Nous respectons la diversité, le talent et les aptitudes d'autrui.

Nous nous engageons à favoriser un environnement de travail respectueux, équitable et inclusif. Chez Kemira, nous définissons la « diversité » comme la somme des caractéristiques uniques qui composent un individu : personnalité, style de vie, expérience professionnelle, origine ethnique, religion, sexe, orientation sexuelle, âge, origine nationale, aptitudes, etc. Nous veillons à ce que toutes les activités commerciales soient menées de manière équitable et éthique, sans discrimination. Nous mettons l'accent sur le mérite individuel, l'excellence et le travail dans toutes nos pratiques et nous nous efforçons de créer un lieu de travail où chacun se sent valorisé et respecté.

8. Nous traitons les personnes avec dignité, décence et respect.

Chez Kemira, chacun doit maintenir un environnement de travail au sein duquel les gens sont traités avec dignité, décence et respect. Cet environnement se caractérise par une confiance mutuelle et l'absence de toute forme de harcèlement, d'intimidation, d'oppression et d'exploitation. Nous ne discriminons pas ou ne traitons pas de manière injuste nos employés ou les candidats à un emploi chez nous, pour tout ce qui a trait au recrutement, à l'embauche, à la formation, à la promotion, à la rémunération ou à toute autre modalité ou condition de travail.

Nous sommes attentifs à nos interactions, qu'elles aient lieu en personne, en ligne, individuellement ou en groupe. Nous reconnaissons que les gens ont des personnalités et des origines culturelles différentes et nous nous efforçons d'être aussi respectueux que possible afin d'éviter tout préjudice ou toute perturbation dans l'environnement de travail. Nous évitons les blagues ou les commentaires qui pourraient être offensants et nous sommes sensibles aux différents milieux et styles, en veillant à ce que nos paroles et nos actions ne blessent ou n'offensent pas les autres. En favorisant un lieu de travail inclusif et respectueux, nous créons un environnement positif où chacun peut s'épanouir.



Protéger l'environnement et garantir la qualité

Nous sommes motivés par la transformation de la durabilité. Nous nous efforçons d'avoir un impact positif sur les sociétés et les activités de nos clients en les aidant à relever leurs défis en matière de développement durable.

9. Nous assumons la responsabilité de notre impact sur l'environnement.

Nous encourageons le développement durable en faisant des choix conscients chaque jour. Nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable en matière de développement durable. Nous nous engageons à identifier, évaluer, prévenir, faire cesser et atténuer de manière proactive les impacts environnementaux négatifs réels et potentiels de nos activités et, lorsqu'ils sont liés à notre chaîne d'activités, de celles de nos partenaires commerciaux. Notre engagement s'étend à la promotion d'une économie circulaire en nous concentrant sur les matières premières renouvelables et recyclées, en réduisant et en utilisant les flux de déchets, en aidant nos clients à réduire l'intensité de leurs ressources et en collaborant et en établissant des partenariats avec notre chaîne de valeur pour saisir les opportunités liées à la circularité.

Nous mettons en œuvre une gestion de la nature visant à réduire l'empreinte environnementale tout au long de notre chaîne de valeur. Il s'agit d'identifier les possibilités de minimiser les impacts environnementaux négatifs et les risques liés à nos processus de fabrication et à nos produits, à la fois pendant la production et tout au long de leur cycle de vie. Nous le faisons par exemple en nous concentrant sur l'atténuation du changement climatique et en appliquant des normes élevées en matière de gestion de l'eau afin de garantir une gestion responsable des ressources en eau.

10. Nous nous engageons à assurer la sécurité et la qualité des produits.

Nous nous engageons à développer et à fabriquer nos produits dans le respect des normes éthiques et de sécurité les plus strictes. Notre objectif est de fournir des produits qui répondent aux exigences de nos clients et de tenir nos promesses. Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables en matière de sécurité chimique, y compris la communication des risques et la fourniture d'informations sur l'utilisation sûre des produits chimiques. Nous devons tous suivre les consignes de sécurité relatives à l'utilisation des produits chimiques dans le cadre de notre travail quotidien.

Notre engagement en faveur de la qualité s'étend à la fois à nos produits et à nos services. Cela signifie qu'il faut fournir le bon produit et le bon service au bon client, dans les délais et en toute sécurité. Notre objectif est de respecter les normes d'efficacité des ressources et/ou de qualité des produits des clients que nous avons promises. Nous y parvenons grâce à des contrôles et des processus conçus pour garantir la satisfaction des clients.



Mener ses activités avec intégrité

Nous nous conformons à toutes les lois applicables partout où nous exerçons nos activités et nous traitons tous les individus que nous rencontrons sur le marché avec équité et intégrité. Cela inclut notamment nos clients, les représentants gouvernementaux et nos partenaires d'affaires.

11. Nous nous efforçons d'agir dans le cadre d'une concurrence loyale.

Nous nous engageons à respecter les principes de concurrence libre et loyale et respecter les lois antitrust et les lois sur la concurrence dans toutes nos activités commerciales. Nous sommes compétitifs en offrant des produits, des services et des solutions de haute qualité qui apportent de la valeur à nos clients. Nous évitons strictement toute discussion avec des concurrents ou des fournisseurs sur les prix, les parts de marché ou d'autres informations sensibles du point de vue de la concurrence. Tout contact inutile avec nos concurrents doit être évité.

Nous participons à des procédures d'appel d'offres ouvertes et transparentes et respectons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles d'autrui, reconnaissant qu'elles sont fondamentales pour maintenir la confiance et favoriser l'innovation. En respectant ces principes, nous créons un environnement commercial fiable et éthique.

12. Nous travaillons avec des partenaires commerciaux éthiques.

Nous ne nous engageons qu'avec des partenaires commerciaux, y compris des fournisseurs, des agents, des distributeurs, des entrepreneurs et des clients, qui font preuve d'un comportement éthique et responsable. Notre objectif est de favoriser des relations productives, éthiques et transparentes avec tous nos partenaires. Nous leur demandons d'adhérer à toutes les lois et réglementations applicables et d'adopter les principes énoncés dans notre code en s'engageant à respecter notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux.

13. Nous respectons le contrôle des exportations, les sanctions économiques et les réglementations douanières.

Nous exerçons nos activités dans un environnement mondial et nous nous conformons à toutes les lois et réglementations commerciales applicables, y compris celles relatives aux contrôles des importations et des exportations, aux sanctions commerciales et aux procédures douanières. En respectant ces normes, nous nous assurons d'opérer dans des cadres nationaux et internationaux établis, protégeant ainsi nos activités et notre réputation.

14. Nous ne tolérons pas les pots-de-vin ou la corruption.

Nous remportons nos contrats au mérite et agissons avec intégrité partout où nous opérons. Nous n'avons aucune tolérance pour les pots-de-vin. Nous ne tolérons pas le versement, direct ou indirect, de paiements irréguliers ou de pots-de-vin à des clients, des fonctionnaires ou des tiers, y compris les paiements officieux, cadeaux indus, divertissements, gratifications, faveurs, dons ou tout autre transfert de valeur irrégulier. Nous mettons en œuvre des contrôles pour prévenir et détecter la corruption, y compris un processus complet de désignation et de gestion des personnes qui agissent au nom de Kemira dans les relations d'affaires.

Nous respectons les normes éthiques les plus élevées et garantissons la transparence dans toutes nos interactions avec les parties prenantes, y compris les gouvernements, les fonctionnaires et les partenaires commerciaux. Nous veillons à ce que les cadeaux et les marques d'hospitalité offerts ou reçus par un client ou un partenaire commercial soutiennent toujours un objectif commercial clair, soient d'une valeur raisonnable conformément à nos politiques internes et soient adaptés à la nature de la relation d'affaires.

15. Nous n'acceptons, ne facilitons, ni ne favorisons le blanchiment de capitaux.

Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux de bonne réputation, impliqués dans des activités commerciales authentiques et dont les fonds proviennent de sources légitimes. Le blanchiment d'argent est le processus qui consiste à faire passer de l'argent obtenu illégalement pour de l'argent légitime en dissimulant son origine et nous rejetons les paiements provenant de sources suspectes. Nous respectons toutes les exigences légales afin de nous assurer que nous ne nous engageons pas dans des activités qui violent les lois contre le blanchiment d'argent, le terrorisme ou la criminalité financière.

16. Nous évitons les conflits d'intérêts.

Chez Kemira, chacun se doit de prendre des décisions commerciales et de mener les activités commerciales dans l'intérêt de Kemira et non sur la base de ses intérêts personnels. Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts personnels interfèrent avec nos responsabilités professionnelles, compromettant potentiellement notre objectivité et notre intégrité. Tous ensemble, nous devons reconnaître et éviter les conflits d'intérêts et nous abstenir de toute décision impliquant des conflits d'intérêts éventuels ou réels. Cela s'applique à la fois aux relations de l'entreprise avec ses partenaires commerciaux et à son propre lieu de travail. Tout conflit d'intérêts potentiel ou réel avec un partenaire commercial doit être divulgué à la direction concernée.

Afin de maintenir un lieu de travail juste et équitable, nous refusons strictement le népotisme, qui consiste à favoriser des parents ou des amis dans les décisions relatives à l'emploi. Toutes les décisions en matière d'embauche, de promotion et autres décisions liées à l'emploi doivent être fondées sur le mérite, les qualifications et les besoins de l'entreprise. Toute relation personnelle sur le lieu de travail susceptible de créer une apparence de favoritisme doit être signalée à la fonction « People & Culture ».

17. Nous gérons les engagements extérieurs de manière responsable.

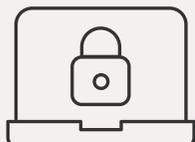
Nous reconnaissons que les employés peuvent avoir l'occasion de participer à des conseils d'administration externes ou de posséder leur propre entreprise. Pour s'assurer que ces activités n'entrent pas

en conflit avec nos intérêts, les employés doivent divulguer toute participation à un conseil d'administration externe, toute propriété d'entreprise ou toute activité à la direction concernée ou à l'unité « Governance & Compliance ». La participation à ces activités peut nécessiter une autorisation préalable afin d'éviter les conflits d'intérêts. Les employés doivent s'assurer que leurs engagements externes n'interfèrent pas avec leur travail ou leurs responsabilités au sein de Kemira et ne doivent pas utiliser les informations ou les ressources de l'entreprise pour ces activités.

18. Nous ne nous engageons pas dans des activités politiques.

Chez Kemira, nous maintenons une position neutre à l'égard des partis politiques et des candidats à des fonctions publiques. En tant qu'entreprise, nous ne nous engageons pas dans des activités politiques et nous ne faisons pas de dons à des partis politiques ou à des candidats. Ni les noms ni les actifs de Kemira ne doivent servir à promouvoir les intérêts de partis politiques ou de candidats. Les lois locales et les contrats des employés établissent des directives pour les employés de Kemira qui cherchent à jouer un rôle ou à occuper une position politique officielle.

Nous menons nos activités de lobbying avec intégrité, transparence et ouverture, dans le respect des exigences légales et sous la supervision centralisée de l'unité « Communications & Public Affairs ». Aucun individu ne doit s'engager seul dans des activités de lobbying.



Protéger les biens et les informations

Être responsable dans les affaires signifie prendre soin des biens et des informations qui nous appartiennent ou auxquels nous avons accès. Il s'agit notamment de traiter les informations de l'entreprise, les actifs financiers et les données personnelles avec le soin qui s'impose et de garantir la transparence dans la prise de décision.

19. Nous utilisons les actifs et les données de l'entreprise avec toute l'attention voulue.

Chez Kemira, chacun doit utiliser les ressources de l'entreprise de façon honnête, efficace et uniquement à des fins commerciales légitimes. Nous devons protéger nos ressources contre le vol, la perte, les dommages ou le mauvais usage. Les ressources comprennent les biens matériels, comme les installations, les fournitures, l'équipement, les machines, les matières brutes, les produits finis, les véhicules et les capitaux de l'entreprise. Elles comprennent également les actifs incorporels, tels que le temps passé dans l'entreprise, les informations confidentielles, la propriété intellectuelle, les brevets, les droits d'auteur, les marques déposées, les secrets commerciaux et les systèmes d'information. Chacun de nous doit gérer, utiliser, divulguer et distribuer les informations exclusives ou confidentielles de Kemira conformément à nos politiques et protéger notre propriété intellectuelle de manière active. Toute information non publique que nos fournisseurs, clients ou autres partenaires commerciaux nous confient doit être traitée dans le respect des obligations juridiques et contractuelles en vigueur.

Nous veillons à ce que les fonds de l'entreprise soient utilisés de manière responsable et éthique, conformément aux procédures et aux critères contenus dans nos politiques. Les employés qui disposent d'une carte de crédit de l'entreprise peuvent l'utiliser pour des dépenses professionnelles légitimes, telles que les voyages et les repas, tout en respectant les limites de dépenses et les critères de sélection décrits dans nos politiques et en soumettant rapidement des notes de frais exactes accompagnées de

reçus. L'utilisation des fonds de l'entreprise pour des dépenses personnelles est strictement interdite. L'utilisation abusive des fonds de l'entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

20. Nous appliquons les normes de qualité les plus strictes en termes de divulgation des informations financières et non financières.

Nous nous engageons à maintenir l'intégrité et la responsabilité financières. Toutes les opérations commerciales menées pour le compte de Kemira doivent figurer de manière précise dans les comptes de l'entreprise. Comme toute société cotée en bourse, nous sommes tenus de divulguer dans les plus brefs délais toute information importante susceptible d'affecter la valeur de nos actions. Les rapports non financiers, tels que les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les données sur l'impact des activités de l'entreprise sur les personnes et l'environnement, doivent être publiés chaque année par l'entreprise pour se conformer aux exigences légales. En adhérant à ces principes, nous garantissons la clarté et renforçons la confiance des investisseurs. Nous nous engageons à fournir des informations précises, opportunes et complètes à toutes les parties prenantes.

21. Nous assurons la sécurité des informations.

Nous attendons de tous les employés qu'ils adhèrent à un niveau élevé de pratiques de sécurité de l'information, y compris des mesures de cybersécurité axées sur la protection des actifs numériques. Nous devons protéger nos actifs, y compris les informations commerciales, les données personnelles et les systèmes d'information, contre les menaces telles que les cyberattaques, les violations de données et les accès non autorisés. Nous devons nous conformer aux lois, réglementations, politiques internes et exigences contractuelles applicables afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de nos informations. En travaillant ensemble et en restant vigilants, nous pouvons protéger les actifs de Kemira et respecter notre engagement en matière de sécurité de l'information.

22. Nous maintenons la confiance des investisseurs en protégeant les informations privilégiées et n'acceptons pas les délits d'initiés.

Nous maintenons la confiance des investisseurs de Kemira en respectant les lois et les règlements relatifs aux sociétés cotées en bourse. Dans le cadre de notre travail, nous pouvons être amenés à prendre connaissance d'informations matérielles non publiques concernant Kemira ou les entreprises avec lesquelles nous sommes en relation d'affaires. Une information est « importante » si un investisseur raisonnable la considère comme importante pour décider d'acheter ou de vendre les titres de la société. Une information est « non publique » si elle n'a pas été largement communiquée au public investisseur.

Il nous est interdit d'utiliser ou de divulguer des informations matérielles non publiques à des fins de gain personnel ou pour le bénéfice d'autrui, ni d'acheter ou de vendre des actions ou d'autres titres sur la base de ces informations. Nous protégeons la confidentialité de ces informations et nous ne permettons à personne de prendre des décisions d'investissement sur la base de ces informations. Tous les employés de Kemira doivent respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que les politiques de Kemira relativement aux informations privilégiées et aux délits d'initiés.

23. Nous respectons la vie privée.

Kemira respecte la vie privée de ses employés et de ses partenaires commerciaux. Nous collectons, stockons, utilisons et diffusons des données à caractère personnel uniquement à des fins commerciales légitimes, de manière équitable, transparente, responsable et en conformité avec les lois applicables en matière de protection de la vie privée. Lors de l'externalisation du traitement des données personnelles, Kemira fait appel à des prestataires de services qui peuvent fournir des garanties suffisantes quant à la légalité du traitement des données personnelles. Dans le domaine du recrutement, de l'emploi et de la gestion des travailleurs, nous agissons avec prudence en ce qui concerne l'utilisation de technologies qui impliquent le profilage des personnes ou la prise de décision automatisée.

24. Nous acquérons des informations de manière éthique et utilisons l'intelligence artificielle de manière responsable.

Nous nous conformons aux normes éthiques les plus strictes dans l'acquisition et l'utilisation des informations pour nos processus de recherche et développement. Nous nous engageons à utiliser l'intelligence artificielle (IA) de manière éthique et responsable. Les technologies de l'IA peuvent grandement améliorer nos opérations, mais elles doivent être utilisées dans le respect des droits individuels, de la vie privée et de la non-discrimination, en garantissant l'équité, la responsabilité et la transparence. Nous partons toujours du principe que les données saisies ne sont pas bien protégées et qu'elles peuvent être communiquées à des tiers.

Nous devons reconnaître que les résultats peuvent être inexacts ou partiels, éviter de nous y fier de manière excessive, assumer la responsabilité du contenu généré, prévoir de traiter les informations trompeuses et rester en conformité avec notre éthique, nos valeurs et nos réglementations, comme spécifié dans nos procédures et nos politiques.

25. Nous utilisons les médias sociaux de manière réfléchie.

Nous nous engageons à favoriser une communauté en ligne respectueuse, inclusive et sûre. Les médias sociaux nous permettent d'apprendre et de partager des informations avec nos parties prenantes, ainsi que de communiquer avec le public au sujet de notre entreprise. Ce faisant, nous devons être conscients que nos posts sur les médias sociaux peuvent avoir des conséquences involontaires qui pourraient avoir un impact à la fois sur vous et sur Kemira. Nous devons traiter tout le monde avec gentillesse et respect et partager les informations avec sincérité, tout en protégeant la vie privée et en veillant à ne pas divulguer des informations confidentielles que nous n'avons pas le droit d'utiliser et de partager. Il peut s'agir d'informations non publiques sur nos activités, nos fournisseurs ou nos clients. Des poursuites judiciaires peuvent être engagées en cas de violation des droits d'auteur, des marques, des secrets commerciaux ou de violation de la vie privée. Nous mettons l'accent sur l'honnêteté et la transparence dans tous les messages afin de préserver notre intégrité et notre réputation, car toute erreur ou exposition inappropriée peut se répercuter sur notre marque et créer des risques de réputation importants pour l'entreprise.

Respect du code

Nous sommes tous responsables du respect de ce code. Les infractions peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris la résiliation de l'emploi ou du contrat.

Les employés sont encouragés à :

- Réviser régulièrement le code et les politiques applicables.**
- Participer à la formation en matière d'éthique et de conformité.**
- Demander conseil et s'exprimer lorsque quelque chose ne va pas.**

Kemira révisé et met à jour ce code régulièrement afin de refléter l'évolution des lois, des normes et des pratiques commerciales.

Ensemble, nous défendons une culture d'intégrité et de responsabilité !

Kemira

KEMIRA est un leader mondial des solutions chimiques durables pour les industries fortement consommatrices d'eau. Nos clients principaux sont les gestionnaires de l'eau dans les industries et les municipalités, ainsi que l'industrie de la pâte et du papier. Nous fournissons les produits et services les mieux adaptés pour améliorer la qualité des produits, les processus et les ressources de nos clients. Notre offre se concentre sur le traitement de l'eau, les solutions renouvelables et les services numériques. En 2024, Kemira a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 2,9 milliards d'euros avec environ 4 700 collaborateurs. Les actions de Kemira sont cotées sur le marché Nasdaq Helsinki Ltd.

WWW.KEMIRA.COM

© 2025 Kemira Oyj. Tous droits réservés.